

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 MARS 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS** : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Madame QUELIN, Monsieur TOCHE-ONTENIENTE, Madame MEYZONNY

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION** : Madame PARIS (à Monsieur FORTIN), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Monsieur le Maire), Nelly COULET (à Monsieur GRANJU), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur GUERRY (à Monsieur CHRISTIN), Monsieur MARINO-MORABITO (à Madame MEYZONNY)

**ABSENTS** : Monsieur KARTAL, Madame BRISSEZ, Madame ARENA, Madame PONCET

\_\_\_\_\_  
Monsieur RICHER est désigné secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2023.02.09    SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)  
Nomenclature : 7.5 – Subventions

Par courrier en date du 30 janvier 2023, Madame la Secrétaire Générale du Secours Populaire Français, Comité d'Ambérieu-en-Bugey, a résilié le bail de location des locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment communal rue Panhard. Cette résiliation a été effective au 28 février dernier.

Madame la Secrétaire Générale a sollicité auprès de la Commune une subvention afin de financer en partie le loyer des nouveaux locaux que l'association occupe désormais avenue Léon Blum.

Compte-tenu des actions caritatives engagées par le Secours Populaire pour les ambarrois les plus démunis et afin de soutenir leur activité, il est proposé au Conseil Municipal d'accéder à sa demande en lui octroyant une subvention de 6 000 € par an, soit la somme de 500 € par mois payable d'avance.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20230331-DEL\_2023\_02\_09-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Il est précisé que cette subvention sera versée après réalisation des travaux d'aménagement nécessaires à l'utilisation des locaux de la rue Panhard et jusqu'à la libération des locaux utilisés par le Secours Populaire dans le bâtiment communal dit « Phoenix », sis avenue Général Sarrail, sachant qu'après libération desdits locaux, la subvention sera de 600 € par mois.

La Commission Municipale de la Cohésion Sociale et de la Solidarité, lors de sa séance en date du **28 mars 2023** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances lors de sa séance en date du **28 mars 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'OCTROYER** au Secours Populaire Français, Comité d'Ambérieu-en-Bugey, une subvention de 6 000 € par an, payable mensuellement d'avance après réalisation des travaux d'aménagement nécessaires à l'utilisation des locaux de la rue Panhard.
2. **DE DIRE** que cette subvention sera versée jusqu'à la libération des locaux utilisés par le Secours Populaire dans le bâtiment communal dit « Phoenix », sis avenue Général Sarrail et qu'après libération desdits locaux la subvention sera de 600 € par mois.
3. **DE DIRE** que cette subvention sera prévue sur le budget de la Commune de 2023 à 2026 inclus et que le Secours Populaire Français, Comité d'Ambérieu-en-Bugey, devra en demander le renouvellement auprès de la nouvelle Municipalité en place avant le 30 octobre 2026.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 07 avril 2023

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Alain RICHER  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20230331-DEL\_2023\_02\_09-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023